

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Serva, Mme Bassire, M. Lenormand, Mme Yousouffa, M. Pancher, M. Castellani,
M. Acquaviva, M. Colombani, M. Molac, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. de Courson,
Mme Descamps, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Panifous,
M. Saint-Huile, M. Taupiac et M. Warsmann

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.